

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5210

commune (s) : Saint Priest

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) - Marché public pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° 2001-0097 en date du 2 juillet 2001, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Saint Priest. Ce marché a été notifié sous le numéro 020623 R le 23 juillet 2002 au groupement d'entreprises Groupe 6-Safège-UP2M pour un montant de 537 160 € HT, soit 642 443,36 € TTC.

Le solde des jours restant sur ce marché, qui s'élevait fin novembre 2006 à 26,5 jours, s'avère insuffisant pour assurer l'achèvement de la mission et ce, en raison de l'évolution du contexte par rapport à la commande de départ. La création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) a engendré un travail important d'assistance à l'élaboration du dossier de financement Anru au détriment du travail sur la composition urbaine et le montage du dossier de ZAC.

En outre, deux sujets développés à la demande de l'équipe municipale ont été consommateurs de jours, à savoir la reconstitution de l'offre de stationnement à la suite de la suppression des 163 boxes de parking, d'une part, et l'approfondissement de la composition de l'îlot Brenier, d'autre part.

L'avenant qui correspond à 27 jours supplémentaires vise donc à achever l'élaboration du cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques et paysagères (CCAUP) et à assurer les tâches suivantes : réunions avec les élus, réunions du groupe technique, composition urbaine sur l'îlot Jaurès de PAH, mission d'AMO.

Cet avenant, d'un montant de 21 600 € HT, soit 25 833,60 € TTC, porterait le montant total du marché à 558 760 € HT, soit 668 276,96 € TTC, soit une augmentation de 4,02 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant au marché n° 020 623 R conclu avec le groupement d'entreprises Groupe 6-Safège-UP2M pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de renouvellement urbain de Saint Priest. Cet avenant, d'un montant de 21 600 € HT, soit 25 833,60 € TTC, porte le montant total du marché à 558 760 € HT, soit 668 276,96 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération 855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,